

Réseau international sur la politique culturelle  
Cinquième réunion ministérielle annuelle  
Cap, Afrique du Sud, 14-16 octobre 2002

## **RAPPORT FINAL**

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PRÉFACE.....</b>	<b>3</b>
<b>OBJECTIFS DE LA RÉUNION.....</b>	<b>6</b>
Thème 1: La diversité culturelle dans les pays en développement: les enjeux de la mondialisation.....	7
Thème 2: La diversité culturelle et la mondialisation – Ébauche du texte d’un instrument international et l’enceinte où il pourrait être logé.....	8
Thème 3: Autres priorités culturelles.....	8
<b>TABLES RONDES:</b>	<b>11</b>
<b>Thème 1: La diversité culturelle dans les pays en développement: les enjeux de la mondialisation.....</b>	<b>12</b>
• Synthèse.....	12
• Résumé des commentaires.....	14
<b>Thème 2: La diversité culturelle et la mondialisation: examen d’un instrument international sur la diversité culturelle.....</b>	<b>16</b>
• Synthèse.....	16
• Résumé des commentaires.....	17
<b>Thème 3: Autres priorités culturelles.....</b>	<b>19</b>
<i>A. Le patrimoine matériel et Immatériel.....</i>	<i>19</i>
• Synthèse.....	19
• Résumé des commentaires.....	20
<i>B. La diversité culturelle et la concentration dans les médias.....</i>	<i>21</i>
• Synthèse.....	21
• Résumé des commentaires.....	22
<i>C. Interculturalité et observatoires culturels.....</i>	<i>22</i>
• Synthèse.....	22
• Résumé des commentaires.....	24
<b>DÉCLARATION DU CAP.....</b>	<b>25</b>
<b>PROGRAMME OFFICIEL.....</b>	<b>36</b>

## PRÉFACE

## **PRÉFACE**

*La diversité culturelle est un facteur important de la cohésion communautaire. Le fondement de la culture est riche et complexe. Il est composé d'histoires, de récits, d'images, d'un sentiment d'appartenance à un milieu physique et humain et du dynamisme de la créativité : ces éléments constituent les ressources de l'identité et de la citoyenneté culturelle dont dépend un développement durable et efficace.*

Ben Ngubane, ministre des Arts, de la Culture, de la Science et de la Technologie, Afrique du Sud

---

À la suite de la Quatrième réunion ministérielle annuelle du Réseau international sur la politique culturelle (RIPC) qui a eu lieu à Lucerne, en Suisse, en 2001, l'Afrique du Sud a assumé la responsabilité de la présidence du RIPC pour 2002. Au fil de notre participation en tant que membre du Réseau, nous avons reconnu le potentiel unique du RIPC en tant que forum où les ministres des Arts et de la Culture peuvent aborder des questions importantes et, en même temps, infléchir l'ordre du jour international sur les arts et la culture. Par conséquent, nous étions grandement honorés d'organiser la Cinquième Réunion annuelle ministérielle du RIPC, tenue au Cap, du 14 au 16 octobre, ainsi que la réunion parallèle du réseau des organisations non gouvernementales (ONG), le Réseau international pour la diversité culturelle (RIDC). L'échange de points de vue entre les représentants du RIPC et du RIDC a été fructueux et a servi à renforcer les réseaux et la collaboration entre le Nord et le Sud de même que le dialogue Sud-Sud.

Comme c'était la première fois que la réunion avait lieu en Afrique, nous avons profité de l'occasion pour faire connaître les travaux du RIPC à nos pays voisins de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), aux autres pays du continent et au reste du monde en développement. Nos efforts ont été récompensés car nous avons eu le bonheur d'accueillir pour la première fois à la réunion ministérielle des pays tels que la Chine, le Botswana, le Mozambique et le Zimbabwe. Conformément à notre participation au Groupe de travail sur la diversité culturelle et la mondialisation, mandaté par les ministres à la réunion de Lucerne pour se pencher sur l'ébauche d'un instrument international sur la diversité culturelle, l'Afrique du Sud a choisi le thème suivant pour la réunion : *La diversité culturelle dans les pays en développement : les défis de la mondialisation*. Nous avons demandé à nos experts de mener des recherches poussées sur la question dans l'année précédant la réunion ministérielle. À bien des égards, leurs constatations reflètent le vaste spectre du monde en développement. Les discussions sur ce thème, qui sont résumées dans le présent rapport, se sont avérées des plus fécondes et ont donné lieu à l'établissement d'équipes spéciales de recherche chargées d'approfondir ces

questions en vue de la réunion de 2003, en Croatie. Je suis d'avis que la présentation de ce thème reflétant la perspective des pays en développement a permis de contribuer de façon appréciable aux préparatifs et aux discussions entre les pays en développement, qui ont précédé la réunion du Cap, ainsi qu'à l'ébauche de l'instrument sur la diversité culturelle. Un des résultats importants de cette réunion a été la décision des ministres d'inscrire l'ébauche de l'instrument sur la diversité culturelle à l'ordre du jour de l'UNESCO comme point de départ pour l'adoption d'une Convention internationale sur la diversité culturelle.

En toile de fond de la réunion, où s'étendaient l'océan Atlantique et la majestueuse Table Mountain, se profilaient aussi le travail d'équipe et l'engagement de nombreuses personnes. Je tiens à remercier l'UNESCO, l'Organisation internationale du Travail, la Suisse et le Canada de leur généreuse contribution à la réunion. Cela a permis à la société civile des pays en développement de participer à la réunion du RIDC. L'aide des représentants du Bureau de liaison du RIPC a été inestimable durant l'année précédant la réunion. Je les félicite pour leur professionnalisme et leurs efforts acharnés.

La Cinquième réunion ministérielle annuelle du RIPC, à n'en pas douter, a constitué un événement majeur pour l'Afrique du Sud, et, à mon avis, a eu une incidence importante sur l'ébauche de l'instrument international sur la diversité culturelle. Alors que de plus en plus de nos collègues du monde en développement font entendre leur voix et consacrent leur temps et leurs ressources au Réseau, cette place importante occupée par les pays en développement dans le RIPC commence à alimenter les échanges d'importance internationale dans le secteur culturel.

Je suis fier que nous puissions être l'un des déclencheurs de la mobilisation du monde en développement au sein du RIPC. C'est avec impatience que nous attendons les prochaines réunions qui se tiendront en Croatie en 2003 et en Chine, en 2004, en sachant que nous aurons l'occasion d'exprimer davantage notre passion collective pour le rôle de la diversité culturelle en tant que facteur de l'identité, de la citoyenneté culturelle et du développement durable.

Je remercie mon équipe dévouée, au ministère des Arts et de la Culture, de ses efforts soutenus et de son appui qui nous ont permis de connaître autant de succès dans la tenue de cette réunion.

***B.S. Ngubane***

Ministre des Arts, de la Culture, de la Science et de la Technologie  
Afrique du Sud

## OBJECTIFS DE LA RÉUNION

## **OBJECTIFS DE LA RÉUNION**

Chaque année, le Réseau international sur la politique culturelle (RIPC) rassemble les ministres responsables de la culture afin de permettre un échange de points de vue au sujet des grandes questions de politique culturelle mondiale. Cette année, la Cinquième réunion ministérielle s'est tenue en octobre 2002 au Cap, en Afrique du Sud. Les principaux objectifs de la réunion étaient de faire avancer le dialogue et le travail entamés à Ottawa, au Canada (juin 1998), et poursuivis à Oaxaca, au Mexique (septembre 1999), à Santorin, en Grèce (septembre 2000), et à Lucerne, en Suisse (septembre 2001), ainsi que de sensibiliser les membres aux trois principales questions de politique culturelle :

### **1) La diversité culturelle dans les pays en développement : les enjeux de la mondialisation**

Faire l'étude des besoins et priorités des pays en voie de développement, tout comme du statut et de l'interaction de leurs secteurs culturels et leurs infrastructures.

### **2) La diversité culturelle et la mondialisation – Ébauche du texte d'un instrument international et l'enceinte où il pourrait être logé**

Faire avancer le travail prioritaire commencé en 2000 en vue de la création d'un instrument international sur la diversité culturelle. Échanger au sujet de l'ébauche de l'instrument et discuter de son emplacement éventuel.

### **3) Autres priorités culturelles**

Débattre les nombreux enjeux de politique culturelle en émergence, telles que le patrimoine culturel, les questions concernant les médias, l'importance croissante des observatoires culturels et le concept d'« interculturalité ».

## **THÈME 1 : La diversité culturelle dans les pays en développement : les enjeux de la mondialisation**

Tel que présenté dans le document soumis par l'Afrique du Sud à la réunion, la diversité culturelle est une ressource stratégique pour les pays en développement. Elle est capable de renforcer l'industrie culturelle d'un pays par l'encouragement de la production artistique locale, ce qui crée à son tour des possibilités d'emploi locales. La diversité culturelle peut aussi enrichir le patrimoine culturel national d'un pays, accentuer l'identité nationale et la cohésion sociale. En outre, elle peut augmenter les revenus de l'industrie du tourisme. Les pays en développement consacrent de plus en plus d'efforts à amplifier le rôle du secteur culturel dans leur stratégie de développement afin de profiter pleinement des perspectives alléchantes que présente la mondialisation.

La mondialisation peut toutefois avoir un impact négatif sur la faculté d'atteindre les objectifs de la politique culturelle. Par exemple, la mondialisation risque

parfois de créer un effet d'homogénéisation culturelle qui est contraire aux principes de la diversité culturelle.

L'instrument international sur la diversité culturelle doit donc tenir compte de la capacité spécifique des pays en développement de se conformer aux accords le concernant, tout en encourageant l'établissement d'un cadre bien précis de politique culturelle dans chacun de ces pays.

## **THÈME 2 : La diversité culturelle et la mondialisation – Ébauche du texte d'un instrument international et l'enceinte où il pourrait être logé**

Lors de la Quatrième réunion annuelle ministérielle, tenue en septembre 2001 à Lucerne, le Groupe de travail sur la diversité culturelle et la mondialisation, présidé par le Canada, a reçu un mandat de deux ans afin de préparer l'ébauche du texte d'un instrument international sur la diversité culturelle (IIDC). L'instrument devait être centré sur la préservation et la promotion de la diversité culturelle face à la mondialisation. Travaillant de concert avec l'Équipe spéciale chargée des recherches politiques (ÉSRP), présidée par la Suisse, le Groupe de travail devait aussi entreprendre une étude dont l'objectif était d'examiner la gestion publique en ce qui concerne l'instrument, y compris l'emplacement, le contexte institutionnel, le règlement des différends, les mécanismes d'évaluation ainsi que les conseils stratégiques de mise en œuvre. À la fin de la première année de son mandat, le Groupe de travail a présenté trois documents aux ministres présents à la Cinquième réunion annuelle du RIPC au Cap.

Le rapport remis en vue de son examen par les ministres présente l'historique et le contexte de l'IIDC. Il débute par l'explication, en introduction, de la raison d'être de chaque section du texte de l'instrument qui suit. L'ébauche de l'instrument est présentée, par le Groupe de travail sur la diversité culturelle et la mondialisation, comme une œuvre en voie d'élaboration. Son but est de fournir un cadre pour tous les États qui considèrent que la préservation des expressions culturelles distinctes et la diversité culturelle représentent une composante essentielle de la mondialisation. L'instrument accorde une importance particulière aux besoins des pays en voie de développement, y compris le besoin de se donner des moyens d'expression culturelle.

Le document intitulé *Options stratégiques* vise à souligner les questions de politique à court, moyen et long terme reliées à la gestion de l'IIDC. Toutes les questions étudiées dans le cadre de ce document se rapportent à l'emplacement éventuel de l'IIDC.

## **THÈME 3 : Autres priorités culturelles**

Le troisième thème englobe un grand nombre de questions dans le domaine de la politique culturelle.

### A. Patrimoine matériel et immatériel

Le Groupe de travail sur le patrimoine culturel, présidé par le Mexique, a fait un survol des lois et programmes en existence dans cinq pays au sujet de la conservation et de la promotion du patrimoine culturel afin de repérer les outils, instruments et méthodologies les plus efficaces dans ce domaine. Le Mexique s'est en outre penché sur l'essor du tourisme culturel et du rôle que joue cette industrie dans la croissance socio-économique d'un pays.

En raison de l'importance de son thème par rapport aux autres thèmes abordés, le Groupe de travail sur le patrimoine culturel, présidé par le Mexique, s'est trouvé en tête de l'ordre du jour de cette séance. Dans la présentation de sa recherche, qui s'inspirait surtout de ses propres expériences de gestion du patrimoine culturel matériel et immatériel, le Mexique a mis l'accent sur le fait que, dans les années à venir, le patrimoine culturel représentera un enjeu fondamental dans le domaine de la politique culturelle. Le rapport s'est toutefois aussi inspiré de l'expérience du Canada, des Philippines, de l'Afrique du Sud et de la Suisse. Les informations recueillies lors d'une réunion virtuelle tenue en 2002 sur l'Agora du site du RIPC donnent un aperçu général des institutions variées responsables du patrimoine culturel dans les pays étudiés.

Le rapport du Mexique présentait aussi aux ministres une définition du patrimoine immatériel; concept malheureusement quelque peu laissé de côté par les organisations internationales. Le rapport indiquait que, au Mexique, le patrimoine immatériel pourrait jouer un rôle socio-économique important, si ce n'était du manque de reconnaissance du phénomène de la part du gouvernement.

### B. La diversité culturelle et la concentration dans les médias

L'Équipe spéciale chargée des recherches politiques sur les questions relatives aux médias, présidée par la Suède, a examiné la concentration croissante dans la propriété des médias et la menace qu'elle représente pour la diversité culturelle. Le rôle économique et socioculturel important que jouent les médias nous amène à étudier les questions qui entourent ce phénomène et à réfléchir à une façon d'empêcher une concentration des sources médiatiques et des produits culturels. Les politiques pour une gestion efficace de cette question et les stratégies pour assurer une diversité de choix dans le domaine étaient au centre des débats de cette séance.

### C. Interculturalité et observatoires culturels

En dernier lieu, on a invité les ministres à réfléchir aux nouvelles orientations qui se manifestent dans le domaine de la politique culturelle. La création d'observatoires culturels et l'allusion croissante au concept d'interculturalité dans les forums culturels méritent l'attention du RIPC. D'une part, les observatoires

culturels se chargent d'analyser, de recueillir et de diffuser des renseignements au secteur culturel afin de créer des liens et faciliter ainsi la communication entre les différents acteurs du milieu culturel. D'autre part, l'interculturalité, elle, concerne l'interaction et la communication entre les cultures aussi bien que la croissance du respect réciproque des différences culturelles. Ces orientations révèlent l'importance des échanges intraculturels, interculturels ainsi qu'à l'intérieur de l'ensemble du secteur de la culture en général.

## **TABLES RONDES**

## **Thème 1 : La diversité culturelle dans les pays en développement : les enjeux de la mondialisation**

### **Synthèse :**

La séance se concentre sur les enjeux de la diversité culturelle qui se posent pour les pays en développement. Le document *La diversité culturelle dans les pays en développement : les défis de la mondialisation*, préparé par l'Afrique du Sud et présenté par Steven Sack, introduit le thème à débattre pour les ministres.

Ce dossier souligne les priorités de développement culturel des pays du Sud, rend compte de l'état de leurs secteurs culturels et de l'importance des politiques de développement culturel. Il se penche aussi sur les moyens dont disposent les gouvernements et sur l'aide qu'ils peuvent consentir pour appuyer la réalisation des objectifs à long terme en matière de politiques culturelles. L'étude établit par ailleurs des liens entre les politiques culturelles, le développement durable et le travail du Réseau international sur la politique culturelle (RIPC) en ce qui a trait à l'élaboration d'un instrument international sur la diversité culturelle (IIDC). À ce sujet, elle analyse les implications de l'IIDC pour les pays en développement et fait des recommandations quant à sa forme et son contenu.

Ce document mentionne que l'instrument devrait, entre autres : 1) aider les pays en développement à atteindre leurs objectifs relativement à leurs priorités de développement et leurs politiques culturelles; 2) constituer un cadre d'aide financière et technique ainsi qu'un cadre de coopération entre les pays du Nord et du Sud, entre les pays du Sud ainsi qu'entre régions et entre pays ayant des affinités culturelles; 3) tenir compte des inégalités entre les pays développés et en développement sans exacerber leurs différences; 4) inciter les États à adopter des mesures favorisant leur propre culture; et 5) affirmer l'importance de l'ouverture vers la culture des autres.

En discussion, les ministres font référence à l'excellent document de l'Afrique du Sud. Ils se concentrent d'abord sur les défis auxquels font face les pays en développement. Ils sont plusieurs à relever les inégalités entre les pays du Nord et du Sud notamment au chapitre du financement, des technologies, de l'infrastructure culturelle et de l'accès aux marchés et circuits de diffusion des produits culturels.

Plusieurs craignent que cette inégalité favorise une certaine forme d'envahissement culturel diminuant ainsi la force et la viabilité des cultures locales et nationales. Déjà, disent-ils, les pays en développement, tout comme certains pays de petite taille, sont des consommateurs et non des producteurs et des diffuseurs de produits culturels. L'heure serait ainsi à l'action plutôt qu'à la passivité. Considérant les défis variés et complexes de ces types de pays, les

ministres concluent qu'il est essentiel que ces besoins soient reflétés au sein d'un IIDC afin que ces pays puissent s'y reconnaître.

Les ministres insistent alors sur l'importance que la promotion et la préservation de la diversité culturelle, au sein de l'IIDC, soit considérée comme étant réciproque, c'est-à-dire qu'elle se fasse dans les deux directions, des pays occidentaux à ceux en développement et vice versa. Autant les pays du Nord que ceux du Sud, donc, doivent bénéficier d'un tel instrument.

De plus, signale Aerveas Soko Chigwedere, du Zimbabwe, dans un contexte de mondialisation, la diversité culturelle doit être favorisée autant à l'intérieur d'une nation qu'entre les nations. À ce propos, plusieurs ministres parlent de démocratisation culturelle en affirmant que des politiques devraient être mises en place afin de faire en sorte que la diffusion et la circulation des artistes et de leurs œuvres se fassent sur tout le territoire pour que les arts nationaux soit vus et entendus par les citoyens; ce type de politiques devrait aussi inclure un volet international afin de rencontrer un autre objectif de la diversité culturelle. Afin de favoriser cette diversité culturelle entre les nations, plusieurs ministres préconisent aussi le développement de partenariat entre les pays du Nord et du Sud pour encourager des initiatives de coopération. Enfin, malgré les différences signalées entre les pays développés et en développement, les ministres s'entendent sur le fait que tous livrent la même bataille : celle contre l'homogénéisation et la standardisation de la culture; d'où l'importance d'adopter rapidement un IIDC.

Dans un deuxième temps, les ministres concluent qu'il y a un lien direct à faire entre le secteur culturel et le développement économique et social; l'IIDC devrait d'ailleurs refléter cet aspect. Pour ce faire, il faut entreprendre davantage de recherches sur le rôle que joue la politique culturelle dans le cadre de l'accroissement des investissements culturels. Des équipes de projet (Canada, Sénégal, Afrique du Sud) feront des inventaires régionaux des instruments financiers et juridiques disponibles aux niveaux national et international en vue d'appuyer le patrimoine immatériel et les industries culturelles. Ces inventaires faciliteront les démarches communes des membres du RIPC auprès des organisations internationales de financement et de développement. À ce propos, les ministres affirment que les organisations financières internationales comme la Banque mondiale doivent être plus sensibilisées à la culture en tant que facteur de développement économique.

Enfin, à un niveau plus général, les ministres associent la diversité culturelle au développement durable et aux droits de l'homme. L'éducation aurait d'ailleurs un rôle à jouer en ce sens. En dernier lieu, soutiennent-ils, il est clair que la culture ne doit pas être confinée au passé; elle est et doit toujours rester vivante, autant au Nord qu'au Sud.

**Résumé des commentaires :**

*Nous devons aborder les questions concernant les pays en voie de développement dans le cadre des activités des organisations multilatérales actuelles et trouver une façon d'intervenir dans les travaux par le biais d'organisations comme par exemple l'UNESCO, le NPDA, etc.*

Steven Sack, Afrique du Sud

*Les créations et les influences des pays industrialisés s'imposent facilement partout dans le monde. Quant aux plus petites nations, néanmoins tout aussi riches en valeurs culturelles, elles doivent mettre les bouchées doubles afin de se tailler une place sur la scène culturelle internationale.*

Gabor Görgey, Hongrie

*Il est essentiel d'inclure les pays en transition dans nos discussions sur la question de la diversité.*

Antun Vujic, Croatie

*Il faut intégrer le discours de la diversité culturelle à l'intérieur de nos gouvernements et avoir une politique commune.*

David Sreiff, Suisse

*Le respect de la diversité culturelle figure parmi les éléments essentiels du développement durable.*

Valgerd Svarstad, Norvège

*La diversité culturelle est synonyme d'innovation, de créativité, de développement social durable dans tous nos pays. Elle représente la promesse d'une meilleure qualité de vie dans chacune de nos communautés. Elle est la source de ce qui constitue l'originalité de nos marchés et, par le fait même, leur compétitivité.*

Sheila Copps, Canada

## **Thème 2 : La diversité culturelle et la mondialisation – Ébauche du texte d'un instrument international et l'enceinte où il pourrait être logé**

### **Synthèse :**

Dans cette table ronde, les ministres examinent le texte provisoire de *l'Instrument international sur la diversité culturelle (IIDC)*, rédigé sans faire référence à aucune institution ni à aucune organisation spécifique, ainsi que le document intitulé *Options stratégiques pour un nouvel instrument international sur la diversité culturelle* portant sur les questions de politique relatives à la gouvernance d'un instrument. Ces documents sont présentés par la présidente du Groupe de travail sur la diversité culturelle et la mondialisation, présidé par le Canada, Mme Barbara Motzney.

L'objectif de l'ébauche de l'IIDC vise à mettre au point un cadre de travail à l'intention de tous les États qui considèrent la promotion et la préservation de la diversité culturelle comme étant un facteur essentiel face aux défis de la mondialisation. Le texte se penche aussi sur les besoins des pays en développement et sur la nécessité de prendre des mesures pour favoriser l'expression culturelle tant au niveau local, national qu'international. L'IIDC devrait de plus avoir force de loi pour faire en sorte que la culture soit reconnue et soit traitée différemment d'une commodité marchande.

Quant au second document, *Options stratégiques pour un nouvel instrument international sur la diversité culturelles*, il dégage les principaux enjeux stratégiques à court, à moyen et à long terme relativement aux questions de gouvernance, notamment le contexte institutionnel, le règlement des différends, les mécanismes de contrôle et les conseils relatifs à la mise en œuvre stratégique. Il propose également différents endroits où loger l'IIDC, en relevant les avantages et les désavantages pour chacune des options : l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'UNESCO ou à l'intérieur d'un organisme autonome dûment créé à cet effet.

En séance plénière, les ministres accueillent favorablement ces dossiers. Ils concluent que l'instrument présenté constitue une base appropriée pour appuyer l'élaboration d'un accord exécutoire destiné à la protection et à la promotion de la diversité culturelle. Ils déterminent aussi que l'UNESCO serait l'endroit idéal pour accueillir et mettre en œuvre l'IIDC. En effet, comme l'indique Jean-Jacques Aillagon, de France, l'UNESCO possède une vocation universelle et est dotée d'une totale légitimité politique et d'une totale compétence juridique. Elle dispose en plus de l'expérience technique nécessaire à la prise en charge, à l'élaboration finale et à la mise en place d'un tel instrument.

La discussion des ministres se poursuit et se penche alors sur l'urgence d'agir et d'adopter un tel instrument dans les plus brefs délais. Déjà, le prix d'entrée exigé

aux nouveaux pays qui veulent adhérer à l'Organisation mondiale du commerce (OMC) est de s'acquitter de toute possibilité de protection culturelle.

Considérant la situation, les ministres s'entendent pour commencer les démarches avec l'UNESCO. Pour ce faire, ils développent un plan d'action. Ils mandatent le Groupe de travail sur la diversité culturelle et la mondialisation d'entreprendre les discussions auprès de l'UNESCO et d'élaborer avec elle un cadre de coopération en vue de faire avancer l'instrument. À la suggestion de Baldwin Ben Ngubane de l'Afrique du Sud, une réunion entre un groupe de représentants du RIPC avec le directeur général de l'UNESCO sera d'ailleurs organisée en ce sens.

Les ministres conviennent aussi de promouvoir le projet sur la scène internationale. À ce propos, Amadou Tidiane Wone, du Sénégal, propose de présenter l'idée de l'IIDC à différents forums, notamment au prochain Sommet de la Francophonie à Beyrouth, cette organisation voulant elle aussi appuyer ce genre d'instrument.

Outre l'aspect promotionnel de l'IIDC, d'autres sujets sont aussi débattus pendant cette séance. Les ministres insistent sur l'aspect contraignant de l'instrument de façon à lui donner force de loi pour que les paroles se traduisent en actions et que les préoccupations des membres du RIPC sur l'IIDC soient bien reflétées. Ils mentionnent aussi l'importance de donner de la flexibilité aux États afin qu'ils puissent développer des politiques et mesures culturelles pour préserver et promouvoir la diversité culturelle.

Enfin, dans le but que le projet soit entériné par le plus grand nombre d'États, David Streiff, de Suisse, suggère que l'IIDC soit rédigé d'une manière telle que les ministres des Finances et du Commerce puissent aussi y adhérer. Une fois le discours sur la diversité culturelle intégré à l'intérieur des gouvernements, il sera plus facile de parler avec force dans le but d'entériner le projet de l'IIDC qui bénéficiera à la fois autant aux pays du Nord que du Sud. Présentement, l'heure est plutôt à l'optimisme pour faire avancer l'idée d'un IIDC, les actions des membres du RIPC ayant porté fruit jusqu'à maintenant. « La diversité culturelle est désormais reconnue comme un objectif de politique générale », conclut Valgerdt Svarstad de Norvège.

### **Résumé des commentaires**

*Il y a le feu dans la demeure, nous devons agir vite.*

Jean-Jacques Aillagon, France

*Nous devons nous engager à faire des présentations et à dialoguer avec la communauté internationale, surtout les représentants du commerce et des affaires étrangères. Il n'y a personne d'autre qui puisse transmettre, mieux que nous, notre volonté et le bien-être que nous voulons créer et que nous portons dans notre cœur!*

Sari Bermudez, Mexique

*L'UNESCO, c'est l'endroit idéal. Commençons à dialoguer avec l'UNESCO.*

Sheila Copps, Canada

*L'UNESCO, c'est nous.*

Amadou Tidiane Wone, Sénégal

*L'UNESCO est la principale organisation internationale qui traite de questions culturelles, elle est donc la mieux placée pour gérer le type de convention internationale dont il est question en ce moment.*

Tomas Lindman, Suède

*Ce projet d'instrument s'appuie sur une logique culturelle et non pas strictement sur une logique commerciale.*

Diane Lemieux, Québec, Canada

*Nous devons donner une dimension internationale et multilatérale à la politique culturelle afin de pouvoir examiner et sauvegarder son rôle et son rayonnement dans tous les pays.*

Kimmo Aulake, Finlande

### **Thème 3 : Autres priorités culturelles**

Dans cette séance, les ministres discutent des conclusions du Groupe de travail sur le patrimoine, présidé par le Mexique, et de celles de l'Équipe spéciale chargée des recherches politiques sur les médias, présidée par la Suède. Ils débattent également de deux nouveaux enjeux présentés par le Bureau de liaison : la création d'observatoires culturels et le concept d'interculturalité.

#### **A. Le patrimoine matériel et immatériel**

##### ***Synthèse***

À ce point de l'ordre du jour, la ministre mexicaine Sari Bermudez présente les conclusions et les recommandations contenues dans l'analyse comparative portant sur les différentes possibilités que le patrimoine culturel, matériel et immatériel, peut offrir pour le développement économique et social des nations. Quatre thèmes sont abordés : 1) la gestion et l'administration du patrimoine culturel; 2) le rôle des acteurs sociaux (gouvernement, société civile, organisations internationales), 3) le tourisme comme facteur de développement et d'évolution du patrimoine; et 4) les dimensions législatives et méthodologiques pour l'identification, l'enregistrement, la protection, la conservation, la diffusion et la promotion du patrimoine culturel immatériel.

Le rapport montre les différences nationales entre les pays sur la question de la conservation et de la préservation du patrimoine culturel. À des degrés divers, toutefois, les pays possèdent tous des institutions et cadres législatifs pour la protection et la promotion du patrimoine culturel matériel; ils considèrent aussi l'importance de la collaboration de la société civile ainsi que l'apport du tourisme culturel patrimonial et des innovations technologiques dans le domaine.

Si un certain cadre est mis en place pour le patrimoine matériel, il n'en est pas de même pour l'immatériel. En effet, il y aurait carence au niveau législatif dans la majorité des pays. De plus, la relation entre le tourisme culturel et le patrimoine immatériel serait l'un des aspects les moins documentés. Enfin, il semble que les pays reconnaissent tous l'importance de conserver le patrimoine immatériel dans le cadre de politiques culturelles.

En séance plénière, les ministres accueillent avec satisfaction l'étude mexicaine. Ils reconnaissent la nécessité d'adopter et de mettre en œuvre des politiques nationales de protection et de promotion du patrimoine culturel. Afin d'assurer un meilleur développement du patrimoine, ils conviennent d'étudier différentes alternatives dont celle d'un partenariat avec le secteur privé.

Plusieurs soulignent également que si la culture et le patrimoine peuvent faire bon ménage, il n'en est pas ainsi avec le capital et le divertissement. Sans pour autant être un contre-facteur de développement économique, le patrimoine n'est ni une « business », ni un divertissement non plus. Il faudrait donc porter une attention particulière à ces deux facteurs dans l'avenir pour ne pas dénaturer l'importance du patrimoine. Comme l'exprime Katérina Sténou de l'UNESCO, « il ne faut pas qu'on vende tout aux enchères si facilement et si rapidement ». Les questions d'éthique et de financement du patrimoine sont donc à prendre en considération.

Selon les ministres, la sensibilisation à la sauvegarde du patrimoine, à travers l'éducation notamment, est au cœur de la question. Cette sensibilisation est nécessaire pour que, à la base, le patrimoine signifie quelque chose pour le citoyen et soit considéré comme étant important à préserver et à promouvoir. S'il y a appui de la population, les gouvernements pourront avoir la légitimité d'agir et d'aller plus loin, sinon l'investissement en cette matière devient impossible.

Enfin, les ministres concluent que le patrimoine doit rester vivant, c'est-à-dire, ne pas rester confiné au passé. Il faut le faire vivre, voire le faire revivre, afin qu'il puisse tirer encore son importance dans la vie d'aujourd'hui et que les nouvelles générations puissent se l'approprier. Les ministres soutiennent que, plus que tout autre, le patrimoine est lié à l'identité passée, présente et à venir.

### **Résumé des commentaires**

*Le patrimoine immatériel peut être conçu comme un recours collectif qui complète l'infrastructure et les services nécessaires pouvant se convertir en un produit touristique générateur de profits économiques et de l'amélioration du bien-être de la collectivité. La relation entre le tourisme culturel et le patrimoine immatériel est l'un des aspects les moins recherché et documenté en ce moment mais est celui qui pourrait sûrement aider au développement durable des différentes communautés.*

Sari Bermudez, Mexique

*Nous devons montrer à nos populations comment réinterpréter l'histoire, les aider à comprendre la façon dont nous attribuons un sens aux choses et aux événements. Ce n'est que par la création de ce sens que nous réussirons à les convaincre qu'en fin de compte, la seule façon d'afficher sa confiance en soi en tant que société c'est d'investir dans la culture.*

Sydney Bartley, Jamaïque

## **B. La diversité culturelle et la concentration dans les médias**

### **Synthèse**

Dans cette partie, Jerker Stattin présente les travaux de l'Équipe spéciale chargée des recherches politiques sur les questions relatives aux médias présidée par la Suède. L'Équipe s'est penchée sur le phénomène croissant de la concentration dans la propriété des médias et sur la menace qu'ils représentent pour la diversité culturelle dans un contexte de mondialisation de l'information. Elle s'est aussi concentrée sur deux enjeux d'importance : l'accessibilité aux médias et le contenu des médias comme tel. Dans ces deux cas, l'étude démontre que la concentration des médias a un impact sur la diversité culturelle. De plus, il semblerait que ce phénomène risque de croître avec la structure horizontale et verticale des conglomerats médiatiques. Il y a ainsi de fortes chances que le secteur culturel et ses produits dans les médias deviennent encore plus standardisés. Enfin, l'étude conclut que les médias sont un joueur culturel majeur et que leur rôle au chapitre de la diversité culturelle est crucial.

Les ministres accueillent favorablement les conclusions du rapport. Ils s'inquiètent, d'ailleurs, du risque de la standardisation de l'information dû à la mondialisation. Afin de contrecarrer cette tendance, la Norvège est citée en exemple. En 1999, le « Media Ownership Act » est entré en vigueur; cette loi interdit aux propriétaires d'acquérir plus du tiers des propriétés nationales. Cela explique pourquoi, en ce pays, la propriété des médias est relativement diversifiée.

Au Canada, il existe une grande variété de médias (télé, radio, journaux), mais ceux-ci sont détenus par un très petit nombre de multinationales. Étant donné la force du concept de la liberté de presse, les gouvernements ont de la difficulté à légiférer en ce sens; ils doivent agir avec prudence. Pour ce faire, le Québec a tenté une approche selon la sphère de juridictions qui lui est destinée. Il a demandé aux entreprises de presse de proposer elles-mêmes un mécanisme d'autoréglementation; il a aussi demandé aux journalistes d'établir des pratiques de presse éthiques et rigoureuses. Il songe aussi à financer les médias indépendants.

La problématique de la concentration de l'information touche d'une façon particulière les pays en développement. Comme le fait remarquer Motee Ramdass, de l'île Maurice, devant la présence des conglomerats internationaux, il est plus difficile d'instaurer des mesures de réglementation pour ces États.

Enfin, comme l'affirme Antun Vujic, de Croatie, l'enjeu de la concentration de l'information est aussi de grande importance pour les pays en transition. Selon lui, cette question est l'une des plus dramatiques à laquelle son pays fait face; il touche à la fois des problèmes politiques et culturels.

En dernier lieu, les ministres concluent que les médias ont un rôle à jouer pour protéger la culture et pour promouvoir la diversité culturelle. Un dialogue permanent sur la culture, entre les gouvernements et les médias, est donc important. D'un autre point de vue, les médias doivent aussi refléter la diversité culturelle d'un pays, que ce soit en terme racial, régional ou démographique. À ce chapitre, ils doivent présenter une multiplicité de voix.

### **Résumé des commentaires**

*Les médias sont des acteurs culturels de premier plan qui ne devraient pas être négligés dans le cadre de la discussion sur la diversité culturelle.*

Jerker Stattin, Suède

*Vous pouvez avoir cette grande intention de protéger la culture, qu'elle soit matérielle ou immatérielle, mais si la presse ne vous donne pas le support nécessaire, vous n'êtes malheureusement pas parti pour la gloire.*

Motee Ramdass, Mauritius

## **C. Interculturalité et observatoires culturels**

### **Synthèse**

Le troisième point de la séance est consacré à deux nouvelles tendances dans le domaine des politiques culturelles : le concept d'interculturalité et la création d'observatoires sur les politiques culturelles. Ces deux points sont présentés par Josée Arbique, directrice du Bureau de liaison du RIPC.

#### L'interculturalité

Le concept d'interculturalité prend de plus en plus d'ampleur dans le domaine de la politique culturelle. Dans un proche avenir, il pourrait avoir un impact important au niveau des politiques gouvernementales, des programmes culturels et du rôle de la société civile. Il pourrait aussi modifier les politiques d'intégration culturelle de certains pays.

L'interculturalité, c'est l'interaction entre les cultures, l'échange et la communication où une personne accepte la réciprocité de la culture de l'autre. Bref, l'interculturalité c'est le multiculturalisme poussé plus loin. Ce concept tient compte des liens à établir entre les différentes cultures qui se retrouvent dans un espace commun, et ce, dans un rapport égalitaire. Les politiques et les programmes interculturels sont donc des moyens d'apprendre comment vivre ensemble, comment garantir la participation pleine et entière de toutes les cultures et, aussi, comment garantir la liberté d'expression (sous toutes ses formes) dans une société pluraliste et multiculturelle.

### Les observatoires culturels

La création d'observatoires sur les politiques culturelles est un phénomène récent qui s'est manifesté d'abord en Europe. Sa mission principale est d'observer et de surveiller le secteur culturel à l'intérieur des frontières déterminées et de faire circuler l'information.

En rendant cette information disponible à tous les organismes et ministères dévoués à la culture, les observatoires joueraient un rôle mondial influent qui pourrait éventuellement contribuer au développement du concept d'interculturalité dans l'adoption de politiques culturelles dans les années à suivre.

Ayant un accès facile à de l'information de ce genre, les ministères de la Culture seraient plus en mesure de connaître les programmes et les initiatives de d'autres pays et de mieux étudier et comprendre les cultures qui composent leur propre pays.

Pour ce faire, le Bureau de liaison propose de créer un inventaire des observatoires opérant à travers le monde et de le rendre disponible sur le site web.

En discussion, les ministres accueillent favorablement ces deux sujets en émergence et ils reconnaissent leur importance.

En ce qui concerne l'interculturalité, les ministres présentent leur propre réalité multiculturelle ou multilinguistique. Plusieurs reconnaissent en l'éducation un rôle majeur en ce qui concerne l'interculturalité afin de favoriser le respect des cultures. Par ailleurs, d'autres croient que l'éducation ne doit pas être l'unique institution à être impliquée dans ce projet. Enfin, l'interculturalité est considérée comme étant d'actualité et devant être associée à la mondialisation.

En ce qui a trait aux observatoires sur les politiques culturelles, les ministres sont satisfaits du développement d'une telle entreprise pour l'avancement du secteur. Présentement, il y a un manque en ce domaine, encore plus dans les pays en développement où parfois il manque des statistiques culturelles. La création d'un tel inventaire devrait donc tenir compte de cette situation particulière; il pourrait aussi donner des outils pour développer les compétences en ce domaine, dans une optique de partenariat Nord-Sud.

Enfin, il est proposé de commencer toute politique culturelle par un inventaire des ressources culturelles locales, régionales ou nationales. Ce genre de cartographie permettrait d'établir des politiques culturelles encore plus fiables. Cela pourrait être un outil qui ferait en sorte de hisser la culture au chapitre des grands enjeux sur lesquels les gouvernements, tant du Nord que du Sud, puissent se pencher et agir.

### **Résumé des commentaires**

*La difficulté qu'éprouvent les décideurs dans les pays en voie de développement est liée au manque de données statistiques concernant la culture.*

Baldwin Ben Ngubane, Afrique du Sud

*Pour moi, l'interculturalité est le moyen le plus sûr, si ce n'est pas même le salut, d'aboutir à la paix.*

Motee Ramdass, Mauritiu

## **DÉCLARATION DU CAP**

## DÉCLARATION DU CAP

### **RÉSEAU INTERNATIONAL SUR LA POLITIQUE CULTURELLE CINQUIÈME RÉUNION ANNUELLE DES MINISTRES LE CAP, AFRIQUE DU SUD, DU 14 AU 16 OCTOBRE 2002**

---

*Membres participants* : Afrique du Sud, Autriche\*, Botswana, Canada, Chine\*, Confédération helvétique, Croatie, Cuba\*, Finlande\*, France, Hongrie, Jamaïque\*, Lesotho\* Malaisie\*, Île Maurice, Mexique, Mozambique, Norvège, Sénégal, Suède\*, Zimbabwe.

Organisations  
intergouvernementales: *L'UNESCO*.

Autres observateurs : *États-Unis*

La cinquième réunion annuelle des Ministres du Réseau international sur la politique culturelle a eu lieu du 14 au 16 octobre 2002 au Cap, en Afrique du Sud. Cette année, le Dr. Ben Ngubane, Ministre des Arts et de la Culture de l'Afrique du Sud, a présidé les discussions du RIPC. Elles ont porté principalement sur les questions et les défis qui se posent aux pays en développement et aux pays développés, en matière de diversité culturelle. Les participants ont également discuté du texte provisoire de l'instrument international sur la diversité culturelle (IICD), du patrimoine culturel matériel et immatériel, du rôle des médias dans la promotion de la culture et de nouveaux enjeux de politique culturelle.

Tous les Ministres se sont accordés sur le besoin urgent d'accélérer le travail sur l'instrument tant sur le plan national qu'au niveau international. Ils mettront l'instrument et la diversité culturelle à l'ordre du jour des institutions internationales clés telles que l'UNESCO, la Commission des Nations Unies pour le Commerce et le Développement (CNUCED), le groupe Afrique Caraïbes Pacifique (ACP), la Banque mondiale, la Francophonie, le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD), l'Union africaine (UA), etc., et encourageront sa diffusion et des débats à son sujet.

Les Ministres, les membres observateurs et les autres invités ont réitéré leur appui au RIPC. Ils ont souligné le rôle du Réseau dans la promotion d'échanges d'idées et d'expériences dans les principaux domaines du Réseau. Le réseau parallèle d'ONG, le Réseau international pour la diversité culturelle (RIDC) a présenté le rapport ci-joint et a eu des discussions fructueuses avec les Ministres.

\*Ces pays ne sont pas représentés au niveau ministériel.

### **Les discussions ont porté sur trois thèmes principaux :**

#### **La diversité culturelle dans les pays en développement : les enjeux de la mondialisation :**

Les Ministres ont débattu des questions et des défis qui se posent aux pays en développement au regard de la diversité culturelle. Au cours de ces discussions, ils ont fait référence à l'excellent document élaboré par l'Afrique du Sud lequel souligne les priorités de développement culturel des pays du Sud, rend compte de l'état de leurs secteurs culturels et de l'importance des politiques de développement culturel. Le document comporte également une analyse des implications de l'Instrument pour les pays en développement et des recommandations quant à sa forme et son contenu.

#### **Les Ministres ont conclu que :**

- les questions et les défis auxquels les pays en développement font face sont variés et complexes et qu'il est essentiel que les besoins de ces pays soient reflétés dans un instrument international sur la diversité culturelle.
- l'égalité entre les sexes est une question primordiale qui devrait apparaître à tous les niveaux de l'instrument.
- le secteur culturel peut apporter une contribution importante au développement économique et social. Il faut entreprendre davantage de recherches sur le rôle que joue la politique culturelle dans le cadre de l'accroissement des investissements culturels. Des équipes de projet feront des inventaires régionaux des instruments financiers et juridiques disponibles aux niveaux national et international en vue d'appuyer le patrimoine immatériel et les industries culturelles. Le Sénégal et l'Afrique du Sud dirigeront l'équipe travaillant sur le patrimoine immatériel. Le Mexique et le Canada dirigeront l'équipe chargée des industries culturelles. Tous les membres du RIPC sont invités à participer à la mise en place de ces inventaires.
- ces inventaires faciliteront les démarches communes des membres du RIPC auprès des organisations internationales de financement et de développement.

#### **La diversité culturelle et la mondialisation : examen d'un instrument international sur la diversité culturelle :**

Les Ministres ont examiné le texte provisoire de l'instrument, rédigé sans faire référence à aucune institution ni à aucune organisation spécifique, ainsi que le

document intitulé *Options stratégiques*, qui porte sur les questions de politique relatives à la gouvernance d'un instrument.

**Les Ministres ont convenu que :**

- l'instrument présenté constitue une base appropriée pour appuyer l'élaboration d'un accord exécutoire destiné à la protection et à la promotion de la diversité culturelle.
- l'UNESCO est l'institution internationale appropriée pour accueillir et mettre en œuvre l'instrument international sur la diversité culturelle. Ils ont reconnu l'engagement de l'UNESCO à l'égard de l'objectif général de la diversité culturelle, tel que défini dans la brochure « Universal Declaration on Cultural Diversity : a vision, a conceptual platform, a pool of ideas for implementation, a new paradigm », présentée au Sommet mondial pour le développement durable, à Johannesburg en 2002. Les Ministres se sont félicités de la référence faite par l'UNESCO, dans ce document, au travail du RIPC.
- dès que possible, une réunion entre un groupe de représentants du RIPC (Canada, [Chine], Croatie, France, Mexique, Sénégal, Afrique du Sud) avec le Directeur Général de l'UNESCO sera organisée pour parler de la possibilité d'atteindre cet objectif.

Les Ministres ont mandaté le Groupe de travail, présidé par le Canada, pour qu'il intensifie et accélère ses délibérations sur l'instrument afin qu'un texte provisoire amélioré soit prêt pour examen par les Ministres lors de la réunion du Groupe de travail au niveau ministériel au début de 2003. Au cours de la prochaine année, le groupe doit :

- collaborer étroitement avec l'UNESCO et élaborer un cadre de coopération en vue de faire avancer l'instrument.
- améliorer le texte provisoire afin d'articuler, entre autres, les obligations et droits appropriés des gouvernements, les besoins des pays en développement ainsi que les liens entre culture et commerce.
- intensifier son action de promotion de la diversité culturelle, de connaissance de l'instrument et de cohérence avec d'autres échéances internationales.

Les Ministres passeront le processus en revue au cours de la prochaine réunion ministérielle annuelle en 2003 en Croatie.

### **Autres priorités culturelles :**

Les Ministres ont discuté des conclusions du Groupe de travail sur le patrimoine culturel et celles de l'Équipe spéciale chargée des recherches politiques sur les médias. Ils ont également discuté de deux nouveaux enjeux : la création d'observatoires culturels et le concept d'interculturalité. Les Ministres ont demandé au Bureau de liaison d'approfondir la recherche dans ces deux domaines.

Les Ministres ont examiné les conclusions et les recommandations contenues dans le rapport sur le patrimoine culturel soumis par le Mexique. Ils ont discuté de cinq expériences nationales en matière de promotion et de protection du patrimoine culturel matériel et immatériel. Ils ont reconnu la nécessité d'adopter et de mettre en œuvre des politiques nationales de protection et de promotion du patrimoine culturel. Les Ministres ont remercié le Mexique des efforts consentis au cours de ces deux dernières années pour mener à bien ce travail qui contribuera au nouveau projet, dirigé par l'Afrique du Sud et le Sénégal.

Les Ministres ont également accueilli favorablement les conclusions de l'Équipe spéciale chargée des recherches politiques sur les médias dans un contexte mondial, présidée par la Suède. Ils ont discuté du rôle des médias dans la diffusion et la promotion de la diversité culturelle. Le rapport a mis en exergue les défis les plus importants qu'auront à relever les Ministres de la culture en ce qui concerne la concentration des médias et la mondialisation de l'information. Les Ministres ont remercié la Suède et ils ont convenu qu'il s'agissait d'une question importante qui méritait d'être suivie par le RIPC.

Les Ministres et les délégués du RIPC ont eu l'occasion de discuter avec les participants du RIDC. Les représentants du RIDC ont présenté et examiné les conclusions de leur conférence qui s'est tenue au Cap du 11 au 13 octobre. Les Ministres ont également insisté sur l'importance du travail du RIDC et de la poursuite du dialogue entre la société civile et les gouvernements pour la préservation et la promotion de la diversité culturelle.

Au moment de lever la séance, les Ministres ont promis de reprendre les discussions lors de leur prochaine réunion, soit celle de 2003, qui sera présidée par la Croatie. Il a été également confirmé que la Chine accueillera le RIPC en 2004, et le Sénégal en 2005.

La conférence a remercié l'Afrique du Sud de l'excellent travail accompli lors de l'organisation de cette rencontre.



**International Network for Cultural Diversity  
Réseau International pour la Diversité Culturelle  
Red Internacional para la Diversidad Cultural**

**CONFÉRENCE DU CAP  
RAPPORT AU RIPC  
LE 14 OCTOBRE 2002**

**QUI SOMMES-NOUS?**

Le Réseau international pour la diversité culturelle (RIDC) vient de clôturer au « Centre for the Book » trois jours de discussions qui ont regroupé 186 délégués de 37 pays autour du thème *Favoriser la diversité culturelle et le développement: stratégies locales, nationales et mondiales*.

Les délégués sont arrivés au Cap de tous les coins de la planète, artistes, producteurs, distributeurs, exposants, représentants d'institutions du patrimoine, activistes culturels et érudits, représentants d'ONG sur chaque continent et dans chaque région, de pays économiquement riches et de pays économiquement pauvres, de régions paisibles et de zones de conflits, de pays dotés de solides entreprises culturelles à ceux dont les artistes sont rarement vus ou entendus au-delà des limites de leurs communautés. La majorité des délégués venaient du sud, une région riche par la diversité, l'éventail et la complexité de ses cultures.

**LES PRINCIPAUX THÈMES DE LA CONFÉRENCE DU RIDC**

Partout, on s'inquiète de l'homogénéisation culturelle. Bien que la mondialisation menace les cultures de diverses manières, le RIDC est uni et déterminé à favoriser la diversité culturelle, à préserver les langues vivantes du monde, à intensifier la floraison de productions artistiques entre les sociétés, à protéger le patrimoine culturel et à mobiliser des appuis pour les créateurs, les artistes et les producteurs partout au monde. Les travaux du RIDC ont pour fondement un consensus international, exprimé dans la *Déclaration universelle des droits de la personne*, selon lequel l'expression de la culture est l'un des droits fondamentaux de tout être humain.

La formulation et la mise en oeuvre d'une Convention sur la diversité culturelle, qui offrira un fondement juridique aux mesures gouvernementales en faveur de la diversité n'était qu'une notion encore floue dont discutaient quelques régions, il y a deux ans. Aujourd'hui, l'idée s'est répandue de par le monde, au sein des innombrables communautés culturelles. Elle est à l'étude à l'UNESCO et au Conseil de l'Europe, à La Francophonie, à l'Organisation Internationale du Travail,

au Sommet Mondial du Développement Durable, à la Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement et dans divers organismes intergouvernementaux.

Mais le RIDC sait que la Convention n'est que la première étape, car la promotion et l'encouragement de la diversité culturelle requièrent le développement de moyens d'action dans beaucoup de pays et de communautés. Pour les artistes, producteurs et institutions culturelles, dans le monde en développement et les pays en transition, il n'est pas suffisant de préserver les politiques et programmes culturels existants. Nous avons besoin de nouveaux programmes et de nouvelles mesures, nous exhortons nos gouvernements et les organismes intergouvernementaux de les mettre en oeuvre. Nos discussions, sur ce thème, ont mis en relief la diversité de nos opinions et toutes nos différences, mais nous avons réussi à nous entendre et à nous unir en un engagement d'exercer des pressions, au nom de nos communautés, en faveur de politiques et programmes qui permettront au développement d'encourager la culture et les échanges culturels.

## **NOS CONCLUSIONS**

### **DIVERSITÉ CULTURELLE ET DÉVELOPPEMENT**

Le RIDC est convaincu qu'il est important de savoir comment prendre en considération les préoccupations des pays les moins développés (notamment la relation entre la diversité culturelle et la lutte contre la pauvreté), du monde en développement et des pays en transition dans la Convention sur la diversité culturelle. C'est pourquoi le RIDC estime que les gouvernements devront accepter, en la ratifiant, des obligations positives. Et c'est aussi la raison pour laquelle nous leur demandons de prendre de plus en plus d'engagements, au fur et à mesure qu'ils seront en mesure de les respecter.

La Convention pourra offrir une place à la création artistique de chaque pays, mais elle ne pourra garantir que chaque pays aura les moyens d'occuper cette place. Elle ne pourra garantir que chaque artiste et chaque producteur seront en mesure de créer, travailler, nouer des relations avec leur communauté. Tous les citoyens du monde s'appauvrissent lorsqu'on leur refuse la possibilité de vivre la pleine richesse de la diversité de toutes les communautés.

C'est pourquoi le RIDC s'est engagé à solliciter les outils, politiques et programmes nécessaires au développement des moyens d'action. Le RIDC exercera des pressions, à l'échelle locale, nationale et mondiale, pour s'assurer que chaque communauté détient la capacité d'encourager les particuliers, les entreprises et les institutions, publiques et privées, dont elle a besoin pour se donner une voix par la musique, l'audiovisuel, la narration et les arts.

Le RIDC exhortera les gouvernements, institutions, organismes intergouvernementaux et fondations à collaborer pour s'assurer que les ressources nécessaires, financières et humaines, sont consacrées à cette tâche. Nous nous efforcerons de la placer à l'ordre du jour des organismes de développement et nous insisterons pour que l'aide au développement soit sensible aux besoins culturels et offerte dans des conditions spécifiques à la culture.

Le RIDC appuie la conclusion suivante de *Notre diversité créative*:

«La culture n'est pas un moyen de parvenir au progrès matériel; c'est la fin et le but du «développement», défini comme l'épanouissement de l'existence humaine, sous toutes ses formes et dans son ensemble.»

Le RIDC reconnaît que ses travaux, sur ces questions, n'ont fait que débiter au Cap et devront se poursuivre en priorité au cours des mois et années qui viennent.

## LA CONVENTION

Le RIDC déposera la deuxième ébauche de la Convention sur la diversité culturelle après avoir pris en considération les importantes contributions de la conférence. Le RIDC vous félicite des efforts de votre Groupe de travail sur la mondialisation et nous sommes heureux d'avoir eu la possibilité d'offrir nos réflexions et nos idées pendant la rédaction. La version de la Convention rédigée à l'intention des ministres de la Culture représente une étape cruciale. Le RIDC vous encourage à rendre public le plus tôt possible votre texte de travail, car il représente une contribution notable au dialogue mondial de plus en plus vaste. Dialogue dans lequel nous devons engager les ministres du Commerce.

Les délégués du RIDC ont tenu un passionnant débat sur les significations différentes de la culture et de la diversité culturelle dans les diverses régions du monde. La Convention ne doit pas susciter un débat sur des questions sensibles qui ont été résolues par d'autres documents et traités internationaux reconnus.

Dans un esprit de collaboration, nous vous faisons part des observations suivantes sur le contenu de la Convention proposée:

### 1. *Portée de l'autorité gouvernementale*

Le RIDC s'est engagé à s'assurer que la Convention n'est pas utilisée pour justifier des actes contraires aux droits fondamentaux de la personne et aux principes démocratiques de base. C'est pourquoi nous avons inclus à notre ébauche la reconnaissance du droit de l'artiste et du créateur à la liberté d'expression et au non-assujettissement à la censure. Nous avons aussi adopté dans notre ébauche le langage qui interdit explicitement l'utilisation de la

Convention d'une manière qui enfreindrait les droits de la personne. La Convention du RIDC citera expressément les droits connexes essentiels, comme le fait votre propre ébauche.

Le RIDC est également convaincu que l'accès à un large éventail de médias et sources d'information, et la possibilité de produire et distribuer des programmes médiatiques sont des conditions fondamentales des sociétés démocratiques. Dans ce contexte, les services de radiodiffusion publique, politiquement indépendants, administrés en autonomie par rapport au gouvernement, ainsi qu'un secteur robuste de la radiodiffusion communautaire, ont tous deux un rôle vital à jouer.

## *2. Communautés diverses*

Il faut reconnaître expressément le besoin de préserver les cultures menacées, notamment les langues, y compris celles des peuples autochtones. Il faut reconnaître la nécessité de protéger la connaissance traditionnelle. Au moment de ratifier la Convention, les gouvernements devront s'engager concrètement à assurer l'épanouissement de la riche diversité de toutes les cultures présentes sur leur territoire.

## *3. Langage des accords commerciaux*

Le RIDC croit que l'utilisation du langage du commerce pour décrire les types de mesures gouvernementales qui sont permises dans un contexte culturel serait l'un des moyens d'ériger une barrière contre les accords commerciaux. Par exemple, nous utilisons ce genre de langage dans les articles 13 et 14 de notre ébauche.

## *4. Règlement des différends*

Nous sommes parvenus à peu de conclusions sur l'exercice des pouvoirs du traité et les dispositions institutionnelles qui seront nécessaires dans le texte de la Convention. Néanmoins nous vous demandons instamment d'inclure à votre ébauche certains principes fondamentaux des travaux du RIDC. Le mécanisme de règlement des différends doit être transparent, il doit garantir la contribution des tiers et des organismes non gouvernementaux et reconnaître que les droits des individus sont équivalents aux droits des entreprises.

## *5. Échange juste et équitable*

Le RIDC et le RIPC ont un objectif commun, celui d'encourager des échanges plus équilibrés entre les cultures. Le but de la Convention n'est pas de remplacer la domination de l'un par la domination de l'autre, ni de favoriser l'isolement de l'un par rapport à l'autre. Le RIDC et le RIPC devraient examiner de nouveau

leurs ébauches pour s'assurer qu'elles contiennent à cet égard les garanties les plus fortes possibles.

Étant donné que les négociations à l'OMC suivent un ordre du jour particulièrement ambitieux et que de nombreuses discussions d'accords bilatéraux ont lieu ces jours-ci, nous devons nous hâter pour mettre à exécution notre Convention. Cependant, l'urgence de la situation ne doit pas nous inciter à adopter un traité inefficace ou nous conduire à un forum inapproprié.

Le RIDC prévoit de lancer une campagne pour diffuser des informations sur cette question. Nous sensibiliserons nos communautés et, par leur entremise, nous tâcherons d'influencer d'autres gouvernements. Le RIDC mettra en oeuvre une stratégie multipolaire de communications et plaidera en faveur de la Convention dans d'autres forums.

Nous continuerons de participer à la rédaction de cette importante Convention. Nous suivrons le déroulement des événements et proposerons des prises de position aux ONG culturels du monde entier. Nous croyons également qu'en faisant participer les ONG culturels aux négociations officielles, nous aiderons les gouvernements à mettre en oeuvre une Convention efficace et mûrement réfléchie.

## **NOS PROJETS D'AVENIR**

La réunion du Cap a permis au RIDC d'accomplir un pas important dans son développement. Il s'est engagé à organiser des activités à l'échelle régionale au cours des années qui viennent. Nous avons aussi l'intention d'élargir nos secrétariats régionaux et espérons ouvrir des bureaux dans de nombreuses régions durant l'année 2003. Nous avons élu un nouveau Comité directeur, qui se réunira en 2003 en Croatie, de nouveau en collaboration avec vous. Des représentants, choisis à l'occasion de nos réunions régionales, se joindront à lui.

## **REMERCIEMENTS**

Nous aimerions remercier nos hôtes et nos sympathisants. Nous avons reçu un appui et des encouragements extraordinaires du gouvernement d'Afrique du Sud et de la ville du Cap. Les gouvernements du Canada et de Suède contribuent à l'administration de nos bureaux et de notre secrétariat. Les gouvernements du Canada, de Suisse, de Suède, du Mexique et de Croatie ont tous apporté une contribution financière à notre conférence. Les fondations Ford, Rockefeller et Prince Claus, l'UNESCO et l'OIT ont également participé à cet effort.

Nous remercions les ministres de la Culture du monde, qui forment le RIPC, et nous leur souhaitons une réunion très réussie.

## COMITÉ DIRECTEUR DU RIDC 2002-2003

Leonardo Brant, Brésil  
Peter Curman, Suède  
James Early, États-Unis  
Leah Enkiwe, Philippines  
Mireille Gagné, Canada  
Atul Kumar, Inde  
Richard Letts, Australie  
Katerina Marinaki, Grèce  
Nina Obuljen, Croatie  
Burama Sagnia, Sénégal  
Rafael Segovia, Mexique  
Yvon Thiec, Belgique/France  
Mike van Graan, Afrique du Sud  
Megan Williams, Canada

## **PROGRAMME OFFICIEL**

**PROGRAMME OFFICIEL**  
**CINQUIÈME RÉUNION MINISTÉRIELLE ANNUELLE**  
**RÉSEAU INTERNATIONAL SUR LA POLITIQUE CULTURELLE**

**Le samedi 12 octobre 2002**

**Tout au long de la journée :**

- À leur arrivée à l'aéroport, les ministres et les délégués sont accueillis par des représentants du ministère des Arts et de la Culture d'Afrique du Sud, puis conduits à l'hôtel Radisson Waterfront du Cap.
- Aucune activité ou réunion n'est prévue ce jour-là. Les ministres et les délégués peuvent se reposer, profiter des services et des commodités de l'hôtel ou visiter Le Cap. Pour de plus amples informations sur les installations hôtelières ou les attractions touristiques du Cap, veuillez communiquer avec la direction de l'hôtel ou vous adresser à la réception de l'hôtel, à votre arrivée.
- Il y a un restaurant sur place et l'hôtel assure le service aux chambres jour et nuit. Veuillez également noter que le petit déjeuner est inclus dans l'hébergement.

Les ministres et les délégués séjourneront à l'adresse suivante :

Hôtel Radisson Waterfront, Le Cap  
Beach Road, Granger Bay, P.O Box 50041, Waterfront 8002  
Tél. : +27 21 418 5729  
Télec. : +27 21 418 5717  
Courriel : [info.capetown@radissonsas.co.za](mailto:info.capetown@radissonsas.co.za)  
[www.radissonsas.com](http://www.radissonsas.com)

**Le dimanche 13 octobre 2002**

**Tout au long de la journée :**

- À leur arriv  e à l'aéroport, les ministres et les délégués sont accueillis par des représentants du ministère des Arts et de la Culture d'Afrique du Sud, puis conduits à l'hôtel Radisson Waterfront du Cap.

**12 h 00– 14 h 00 : Restaurant Harbour View, Hôtel Radisson**

***Déjeuner-réseautage :***

- Les ministres et les délégués du RIPC sont invités à un déjeuner offert par le ministère des Arts et de la Culture d'Afrique du Sud, auquel participent également les représentants des ONG du Réseau international sur la diversité culturelle (RIDC). Cet événement offre aux participants une excellente occasion de faire connaissance et de discuter de divers sujets d'intérêt commun aux deux réseaux.

**14 h 30 – 17 h 00 : Granger 1 et 2, Hôtel Radisson**

***Réunion des membres du Groupe de contact ministériel :***

- Rencontre des ministres du Groupe de contact du RIPC pour discuter des documents de fond sur des questions touchant la régie du RIPC, et pour passer en revue le programme de la réunion annuelle des ministres. Les membres du Groupe de contact trouveront l'ordre du jour de cette réunion dans leur trousse d'inscription.

**17 h 30 : Départ de l'Hôtel Radisson à destination du Spier Wine Estate, Stellenbosch**

**18 h 30 : Arrivée au Spier Wine Estate, Stellenbosch**

**19 h 00 – 22 h 00 : Spier Wine Estate, Stellenbosch**

***Cérémonie d'inauguration officielle :***

- L'Afrique du Sud préside la cérémonie d'inauguration officielle de la Cinquième réunion ministérielle annuelle du RIPC. Le discours préliminaire est prononcé par Dr B.S. Ngubane, du ministère des Arts et de la Culture d'Afrique du Sud.

## **Le lundi 14 octobre 2002**

### **9 h 00 – 9 h 15 : Granger 1 et 2, Hôtel Radisson**

#### ***Inauguration de la Cinquième réunion ministérielle annuelle du RIPC***

- Prestation d'ouverture par le chanteur et joueur d'arc musical Madosini.
- Mot d'ouverture par M. B.S. Ngubane, du ministère des Arts et de la Culture d'Afrique du Sud.

### **9 h 15 – 10 h 30 : Granger 1 et 2, Hôtel Radisson**

#### ***Première séance plénière : La diversité culturelle dans les pays en développement : les enjeux de la mondialisation***

Le but de cette séance est de discuter des politiques culturelles des pays en développement. La discussion portera essentiellement sur les besoins et les priorités de ces pays, de même que sur le rôle de leurs secteurs culturels, l'importance de leur infrastructure et leur interaction.

Dans les pays en développement, la diversité culturelle est une ressource stratégique qui peut aider à renforcer les industries culturelles nationales en favorisant la production artistique locale, en créant des possibilités d'emploi à l'échelle locale, en enrichissant le patrimoine culturel national, en favorisant l'identité nationale et la cohésion sociale et en générant plus de revenus dans l'industrie touristique. Les pays en développement accordent un rôle de plus en plus important au secteur culturel dans leurs stratégies de développement, de manière à pouvoir tirer pleinement profit des possibilités qu'offre la mondialisation.

L'Afrique du Sud a examiné ces forces dynamiques, du point de vue d'un pays en développement. Dans son document de travail, elle explore les répercussions de la mondialisation sur les politiques culturelles et l'infrastructure des pays en développement, et se penche sur les moyens dont disposent les gouvernements et sur l'aide qu'ils peuvent consentir pour appuyer la réalisation des objectifs à long terme en matière de politiques culturelles. L'étude établit par ailleurs des liens entre les politiques culturelles, le développement durable et le travail du RIPC en ce qui a trait à l'élaboration d'un instrument international sur la diversité culturelle (IIDC).

Principaux sujets de discussion :

- Quelle est l'incidence de la mondialisation sur le choix des outils à la disposition des pays en développement pour promouvoir et préserver la diversité culturelle?
- Comment l'IIDC peut-il aider à renforcer les industries culturelles de telle sorte qu'elles soient considérées comme un facteur important à prendre en compte dans l'élaboration des politiques, de même que dans le développement économique et social? À quels instruments ou mesures devrait-on avoir recours pour atteindre cet objectif?
- Quelles sont les conséquences, en ce qui concerne les pays en développement qui n'ont pas encore adopté de mesures pour assurer le développement de l'expression culturelle nationale? Comment pourrait-on inciter ces pays à agir?

Exposé :

- L'hôte de la réunion ministérielle annuelle de 2002 présente les résultats de l'étude qu'il a menée.

Document de travail :

- Sommaire exécutif : La diversité culturelle dans les pays en développement : les défis de la mondialisation

Document d'information :

- La diversité culturelle dans les pays en développement : les défis de la mondialisation (disponible en anglais seulement)

**10 h 30 – 11 h 00 : Granger 1 et 2, Hôtel Radisson**

***Deuxième séance plénière : La diversité culturelle et la mondialisation –  
Ébauche du texte d'un instrument international  
et l'enceinte où il pourrait être logé***

À la Quatrième réunion annuelle des ministres, tenue à Lucerne en septembre 2001, le Groupe de travail sur la diversité culturelle et la mondialisation, présidé par le Canada, s'est vu confier le mandat de rédiger, d'ici deux ans, l'ébauche du texte d'un instrument international sur la diversité culturelle (IIDC), devant s'articuler autour de la promotion et de la préservation de la diversité culturelle face aux défis de la mondialisation. Le Groupe de travail a en outre été chargé de mener une étude sur les questions de gouvernance relatives à un instrument

international, y compris l'endroit où il pourrait être conservé et le contexte institutionnel, le règlement des différends, les mécanismes de contrôle et les conseils relatifs à la mise en œuvre stratégique. L'étude est menée par l'intermédiaire de l'Équipe spéciale chargée des recherches politiques (ÉSRP), présidée par la Suisse. Aux termes de cette première année du mandat, le Groupe de travail présente trois documents aux fins d'examen, aux ministres lors de la Cinquième réunion annuelle du RIPC au Cap.

### *Un instrument international sur la diversité culturelle*

Le document provisoire explique tout d'abord le but de chacune des parties du texte de l'instrument proprement dit, qui suit. L'ébauche de l'instrument est présentée comme un rapport intérimaire sur les travaux que poursuit le Groupe de travail sur la diversité culturelle et la mondialisation. L'objectif visé est de mettre au point un cadre de travail à l'intention de tous les États qui considèrent la préservation de la diversité culturelle et des diverses formes d'expression culturelle comme un facteur essentiel à considérer dans le contexte de la mondialisation. L'instrument se penche tout particulièrement sur les besoins des pays en développement et notamment sur la nécessité de prendre des mesures pour favoriser l'expression culturelle.

### *Choix stratégiques relatifs à l'étude sur les questions de gouvernance*

Ce document dégage les principaux enjeux stratégiques à court, à moyen et à long terme relativement aux questions de gouvernance de l'IIDC. Toutes les questions examinées ici concernent l'endroit où sera éventuellement conservé l'IIDC. Les recommandations formulées dans l'étude sur les questions de gouvernance se trouvent dans le document intitulé *Choix stratégiques relatifs à un nouvel instrument international sur la diversité culturelle*, qui s'appuie sur les résultats de recherche énoncés dans le sommaire et les quatre chapitres.

### Principaux sujets de discussion :

- En quoi la version provisoire de l'instrument répond-elle aux attentes? Quels sont les aspects qu'il faudra travailler davantage quant au fond?
- L'instrument vise entre autres choses à dépasser le stade des déclarations pour en arriver à un engagement ayant force obligatoire. L'instrument, dans sa version provisoire, est-il assez contraignant pour assurer la protection et la promotion de la diversité culturelle? Les contraintes de cette version provisoire conviennent-elles et sont-elles suffisantes pour nous permettre d'agir efficacement?
- Devrait-on, à court terme, poursuivre l'élaboration de l'instrument de manière autonome?

- L'instrument provisoire s'appuie au départ sur une entente indépendante, mais renvoie à d'autres organisations et obligations internationales, que ce soit en matière de droits de la personne, de droit culturel, de propriété intellectuelle ou de commerce international. Les liens qui existent entre les obligations de l'instrument et d'autres obligations internationales sont-ils traités de façon efficace?
- Compte tenu du fait que l'instrument provisoire renvoie à des obligations internationales plus larges qui ne sont pas du ressort du ministère de la Culture participant aux discussions du RIPC, devrait-on essayer d'élargir le débat en invitant d'autres participants à prendre part à la discussion sur l'instrument?

#### Exposé :

- La présidente du Groupe de travail sur la diversité culturelle et la mondialisation présente la version provisoire du texte de l'instrument international sur la diversité culturelle.

#### Documents de travail :

- Rapport à l'intention des ministres : Un instrument international sur la diversité culturelle présenté par le Groupe de travail sur la diversité culturelle et la mondialisation, 2001-2002
- Un instrument international sur la diversité culturelle
- Choix stratégiques relatifs à un nouvel instrument international sur la diversité culturelle

#### Document d'information :

- Options et problèmes de fond quant à la mise en œuvre d'un instrument : Dépositaire, mécanisme et stratégie

#### **11 h 00– 11 h 30 : Hall d'hôtel**

#### **Pause-thé**

#### **11 h 30 – 13 h 00: Granger 1 et 2, Hôtel Radisson**

#### ***Rapport de la Troisième réunion annuelle du Réseau international des ONG sur la diversité culturelle, tenue du 11 au 13 octobre 2002 :***

- Des représentants du RIDC, réseau d'ONG parallèle au RIPC, présentent les conclusions de leur réunion. Les ministres sont invités à poser des questions aux présentateurs.

**13 h 00 – 15 h 00: Restaurant Harbour View, Hôtel Radisson**

***Déjeuner***

**15 h 00 – 17 h 00 : Granger 1 et 2, Hôtel Radisson**

***Deuxième séance plénière : La séance se poursuit***

**19 h : Castle Banquet Hall, Le Cap**

- Le dîner est servi au Castle Banquet Hall au Cap.

**Le mardi 15 octobre 2002**

**9 h – 10 h 30 : Granger 1 et 2, Hôtel Radisson**

***Troisième séance plénière : Autres priorités culturelles***

Au cours de cette séance, les ministres sont invités à exposer leurs stratégies respectives de préservation et de mise en valeur du patrimoine culturel matériel et immatériel, ainsi qu'à faire part de leur expérience en ce qui a trait à la concentration croissante des médias dans leur pays. La séance se terminera par une brève discussion sur les nouvelles tendances dans le milieu de la politique culturelle.

Le Groupe de travail sur le patrimoine culturel, présidé par le Mexique, a passé en revue les mesures législatives et les programmes de préservation et de promotion du patrimoine culturel actuellement en vigueur, dans le but de déterminer quels sont les outils, les instruments et les méthodologies les plus efficaces en la matière. Le Mexique s'est en outre penché sur l'essor du tourisme culturel et sur le rôle de cette industrie dans le développement socio-économique d'un pays. La première partie de la séance portera sur les résultats de cette étude.

L'Équipe spéciale chargée des recherches politiques (ÉSRP) sur les questions relatives aux médias, présidée par la Suède, s'est penchée sur le phénomène croissant de la concentration dans la propriété des médias et sur la menace qu'il représente pour la diversité culturelle. L'importance du rôle économique et socioculturel des médias nous force à analyser l'ensemble du phénomène et à réfléchir sur les moyens à mettre en œuvre pour prévenir la concentration des sources médiatiques et des produits culturels. La deuxième partie de la séance portera essentiellement sur les politiques à adopter pour gérer efficacement la

situation et sur les stratégies qui permettraient de garantir une diversité de choix en la matière.

En dernière partie, les ministres sont invités à réfléchir sur les nouvelles tendances en matière de politiques culturelles. À cet égard, deux phénomènes retiennent l'attention du RIPC, soit, d'une part, la création d'observatoires sur les politiques culturelles et d'autre part, l'évocation de plus en plus fréquente du concept d'interculturalité dans les forums culturels. Les observatoires contrôlent, rassemblent et diffusent l'information au secteur culturel dans le but de créer des liens et de faciliter la communication entre les différents intervenants du milieu culturel. L'interculturalité, en revanche, fait référence à l'interaction et à la communication entre les cultures, de même qu'au respect mutuel grandissant à l'égard des différences culturelles. Les tendances observées font ressortir l'importance des échanges au sein des communautés culturelles, entre les cultures et dans l'ensemble du secteur culturel.

#### Principaux sujets de discussion :

- Comment peut-on inciter les pays à continuer d'inclure dans leurs priorités nationales la préservation et la promotion du patrimoine culturel?
- Quelles mesures peuvent prendre les gouvernements pour promouvoir la diversité culturelle face à la concentration des médias?
- De quelle façon les observatoires internationaux sur les politiques culturelles peuvent-ils contribuer à l'élaboration de politiques culturelles nationales?
- De quelle manière les gouvernements peuvent-ils promouvoir des relations interculturelles fructueuses pour garantir une cohésion sociale à long terme?

#### Exposés :

- Exposé de la présidente du Groupe de travail sur le patrimoine culturel
- Exposé du président de l'Équipe spéciale chargée des recherches politiques sur les questions relatives aux médias
- Exposé de la directrice du Bureau de liaison sur les nouveaux enjeux

#### Documents de travail :

- Sommaire du Rapport final du Groupe de travail sur le patrimoine culturel – Étude comparative : Similitudes et différences
- Rapport final de l'Équipe spéciale chargée des recherches politiques sur les questions relatives aux médias – La diversité culturelle et les médias

- Nouveaux enjeux : Le concept de l'interculturalité et la création d'observatoires culturels

Documents d'information :

- Rapport final du Groupe de travail sur le patrimoine culturel – Étude comparative : Similitudes et différences
- Rapport sommaire des réunions internationales concernant le RIPC pour l'année 2001-2002

**10 h 30 – 11 h 00 : Granger 1 et 2, Hôtel Radisson**

***Exposé du ministre de la Culture de la Suisse sur le Rapport final de la Quatrième réunion ministérielle annuelle du RIPC, tenue à Lucerne en Suisse en septembre 2001.***

**11 h 00 – 11 h 30 : Hall d'hôtel**

***Pause-thé***

**11 h 30 – 12 h 30 : Granger 1 et 2, Hôtel Radisson**

***Questions touchant la régie du RIPC :***

- Exposé des conclusions de la Réunion ministérielle annuelle du Groupe de contact.

**12 h 30 – 13 h 00: Granger 1 et 2, Hôtel Radisson**

***Prochains hôtes des réunions du RIPC :***

- La Croatie, qui sera l'hôte de la Réunion ministérielle annuelle du RIPC de 2003, donne un exposé sur les préparatifs de cette sixième réunion annuelle des ministres.
- Hôtes des prochaines réunions annuelles des ministres du RIPC.

**13 h 00 – 15 h 00 : Déjeuner au musée Gold of Africa**

- Les ministres et les délégués déjeunent au musée et peuvent y visiter l'exposition.

**15 h 00– 16 h 00 : Granger 1 et 2, Hôtel Radisson**

***On passe en revue l'ébauche du texte de la Déclaration du Cap***

**16 h 00 – 17 h 00 : Granger 1 et 2, Hôtel Radisson**

***Conclusion de la Cinquième réunion ministérielle annuelle du RIPC***

**17 h 00 – 17 h 30 : Hall d'hôtel**

***Pause-thé***

**17 h 30 – 18 h 30 : Granger 1 et 2, Hôtel Radisson**

***Conférence de presse***

**19 h 00: Restaurant Harbour View, Hôtel Radisson**

- Le dîner est servi au restaurant de l'hôtel.

**20 h 30 : Soirée de divertissement au théâtre Baxter**

- Les ministres et les délégués du RIPC quittent l'hôtel pour une soirée de divertissement au théâtre Baxter au Cap.

**Le mercredi 16 octobre 2002**

***Excursion :***

- Les ministres et les délégués du RIPC sont invités à prendre part à l'excursion d'une journée organisée par le ministère des Arts et de la Culture :

**9 h. 00 – 12 h 00: Visite du township de Langa**

- Les ministres et les délégués du RIPC visitent le township de Langa et y déjeunent.

**13 h 00 – 16 h 00 : Visite de Robben Island**

- Les ministres et les délégués du RIPC prennent le traversier pour se rendre à Robben Island y visiter le musée.

## **Le jeudi 17 octobre 2002**

### **Tout au long de la journée :**

- Départ des ministres et des délégués du RIPC.